



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/614  
24 juillet 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté conformément au paragraphe 8 de la résolution 975 (1995) du 30 janvier 1995, par lequel le Conseil de sécurité a décidé "de proroger le mandat de la MINUHA pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1995". On se souviendra qu'en application du paragraphe 13 de cette résolution, j'ai présenté au Conseil de sécurité, le 13 avril 1995, un rapport intérimaire sur le déploiement de la MINUHA et sur les modalités de la relève de la force multinationale par cette dernière (S/1995/305). On se souviendra également qu'aux termes du paragraphe 11 de la résolution 940 (1994) du 31 juillet 1994, le Conseil avait "fixé à février 1996 au plus tard l'achèvement prévu de la tâche de la MINUHA, en coopération avec le Gouvernement constitutionnel d'Haïti".

#### II. OPÉRATIONS DE LA MINUHA

2. Par sa résolution 975 (1995), le Conseil de sécurité m'a demandé de veiller à ce que les effectifs de la MINUHA soient adaptés aux tâches qu'elle était appelée à exécuter et de maintenir constamment à l'examen ces effectifs. À la fin de juin 1995, les contingents militaires de la MINUHA comptaient 6 065 hommes, dont 4 864 membres opérationnels et 1 201 membres des forces de soutien (voir annexes I et II). Ces effectifs militaires ont légèrement dépassé le niveau autorisé du fait de la relève de certains contingents nationaux, mais ils y seront ramenés. En août et septembre 1995, la MINUHA accueillera un bataillon d'infanterie djiboutien fort de 200 hommes. Lors de sa relève en septembre, le contingent bangladais sera réduit, son effectif devant passer de 1 050 à 850 hommes. À la fin du mois de juin, l'effectif de la composante de police civile s'élevait à 847 hommes (voir annexe III). La Mission disposait également de 191 agents recrutés sur le plan international, de 240 agents locaux et de 19 Volontaires des Nations Unies.

3. Le 30 mai 1995, mon Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, a informé le Conseil de sécurité des principaux événements survenus en Haïti après la relève de la force multinationale par la MINUHA ainsi que du déploiement et des opérations de la Mission (voir la carte jointe en annexe). Depuis que cette relève a été opérée, la MINUHA a assuré la sécurité sur l'ensemble du territoire

haïtien. La situation globale est restée stable dans l'ensemble, comme en témoignent le bon déroulement de la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres réunions internationales qui se sont tenues récemment en Haïti, ainsi que les visites effectuées dans les provinces par de hauts fonctionnaires nationaux et internationaux et les élections du 25 juin.

4. La MINUHA a achevé son déploiement dans ses secteurs d'opérations ainsi que l'installation de son quartier général. Outre les camps de Port-au-Prince et de Cap-Haïtien repris à la force multinationale, la Mission dispose à présent de camps pleinement opérationnels à Gonaïves, Les Cayes, Saint-Marc, Jacmel et Jérémie. Les autres camps, à Port-de-Paix, Ouanaminthe et Hinche, seront installés dans des bâtiments existants qui n'exigent pas de gros travaux d'aménagement. Tous les bureaux de la police civile de la MINUHA sont désormais en place dans l'ensemble du pays.

5. Les activités civiles qui ont été menées en Haïti comprennent notamment des projets visant à fournir une assistance à Électricité d'Haïti en vue d'améliorer l'approvisionnement en électricité, à assurer la sécurité des convois de vivres ainsi que le transport et la sécurité des réfugiés haïtiens rapatriés, à mettre en place un programme de formation à la gestion des catastrophes, à fournir une assistance au Gouvernement haïtien pour l'exécution de programmes vétérinaires d'immunisation et de surveillance nutritionnelle, à fournir un appui technique pour des projets de travaux publics et à assurer, en collaboration avec les autorités municipales, le déblayage des centaines d'épaves qui jonchent les rues de Port-au-Prince. L'équipe de relations publiques militaires a mené des campagnes d'information sur différents sujets, y compris le rôle de la MINUHA, le processus électoral, la sécurité publique et la police nationale haïtienne.

6. Le porte-parole de la MINUHA tient les médias régulièrement informés des activités de la Mission. Son bureau rend également compte au Représentant spécial et au Siège de l'Organisation des Nations Unies de l'état de l'opinion publique tel qu'il ressort de la presse et des stations de radio locales.

7. A mesure que la Mission évoluait, son personnel militaire s'est vu confier nombre de tâches imprévues. Par exemple, au cours de la période visée par le présent rapport, il a servi d'escorte à des organisations non gouvernementales humanitaires et à des convois logistiques de la MINUHA, rempli les fonctions de gardien de prison durant plus d'un mois à Cap-Haïtien et Gonaïves à la suite d'émeutes et de troubles, effectué des patrouilles portuaires après le départ du garde-côte des États-Unis et maintenu une présence au pénitencier national et dans certains postes de police de Port-au-Prince.

8. La police civile de la MINUHA accompagne, encourage et guide l'action tant de la Force intérimaire de sécurité publique que de la police nationale haïtienne, et assure à cette dernière une formation en cours d'emploi; ces tâches sont accomplies principalement par les contingents francophones de la police civile. Il importe de souligner que les ressources dont elle dispose sont extrêmement limitées. Faute de ressources financières suffisantes, il n'a pas été possible de recruter le nombre d'interprètes qu'il aurait fallu pour répondre aux besoins de la police ou de la composante militaire de la Mission.

9. La police civile de la MINUHA a également dû assumer des tâches inattendues, consistant notamment à assurer à quelque 200 officiers de la force de sécurité ministérielle un entraînement au maniement des armes à feu et à effectuer des enquêtes sur la sécurité des installations d'un certain nombre de ministères gouvernementaux et de la commission nationale de la justice et de la vérité. La police civile se charge également de coordonner la distribution de vivres aux prisonniers dans l'ensemble du pays et d'aider à assurer la sécurité dans les prisons.

10. Mon Représentant spécial, accompagné du commandant de la composante militaire de la MINUHA, le général de division Joseph Kinzer, et du commandant de la composante de police civile de la MINUHA, le commissaire divisionnaire Neil Pouliot, est reçu une fois par semaine au moins par le Président Aristide pour examiner avec lui certaines questions touchant le mandat de la Mission. Mon Représentant spécial s'entretient régulièrement aussi avec le Premier Ministre et des membres de son cabinet, et se tient, aux côtés de hauts responsables de la MINUHA, en rapport étroit avec des dirigeants politiques, des membres des milieux d'affaires et des représentants de diverses églises et d'organismes d'intérêt local.

11. Une délégation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) s'est rendue auprès de la MINUHA début mai et a reçu des informations détaillées sur les aspects administratifs, logistiques et financiers de la Mission. L'attention de la délégation a été attirée en particulier sur le fait que la plupart des véhicules dont disposait la Mission étaient inadaptés ou en mauvais état. La délégation a également été informée que l'activité de la Mission était entravée par l'insuffisance du nombre d'interprètes à sa disposition et a pris connaissance des difficultés que posait l'installation d'un système de communications efficace.

### III. LES ÉLECTIONS ET LA SITUATION POLITIQUE

12. En application du paragraphe 10 de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, la MINUHA a aidé les autorités constitutionnelles haïtiennes légitimes à créer les conditions leur permettant d'organiser des élections législatives libres et régulières. Conformément à la division du travail convenue entre l'ONU et l'OEA, la MINUHA a également fourni au Conseil électoral provisoire haïtien un soutien logistique et financier tandis que la Mission d'observation électorale de l'OEA, en collaboration étroite avec la MINUHA et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), organisait et menait à bien l'observation de ces élections le 25 juin 1995.

13. La composante militaire et la composante police civile de la MINUHA ont aidé à maintenir l'ordre tout au long de la période électorale. Après les élections, la MINUHA a aidé à garantir la sécurité des urnes dans plusieurs localités au cours du recensement des votes, et pendant leur transport vers les bureaux de vote départementaux.

14. L'équipe d'assistance électorale des Nations Unies a prêté son concours technique au Conseil électoral provisoire aux niveaux tant national que départemental, dans des domaines tels que la planification et l'organisation logistiques des élections et la distribution des documents électoraux, les

prévisions budgétaires, l'établissement de la documentation technique, l'inscription des candidats, le scrutin et le recensement des suffrages.

15. D'emblée, le Conseil électoral provisoire a travaillé dans des délais très brefs et tous ceux qui ont participé au processus électoral n'ont cessé d'être préoccupés par les retards ou les modifications de calendrier qui risquaient de compromettre l'organisation des élections. Le délai d'inscription des électeurs a été repoussé trois fois par le Conseil : une première fois du 17 au 30 avril, puis au 31 mai, et de nouveau au 3 juin. Dans certains circonscriptions, l'inscription se poursuivait encore une semaine avant la date du scrutin. Il n'a donc pas été possible d'obtenir des chiffres fiables sur le nombre d'électeurs inscrits pour préparer les bulletins de vote; à la dernière minute, la MINUHA a été priée de fournir localement de grandes quantités de bulletins photocopiés. En ce qui concerne les candidats, le système de sélection compliqué et leur très grand nombre ont amené à en modifier plusieurs fois la liste définitive, même après la date d'impression qui avait été fixée au 15 mai. Il en est résulté de nombreuses erreurs dans les bulletins de vote. Recrutés tardivement, les scrutateurs ont reçu une formation nécessairement limitée; de plus, la décision concernant les systèmes de recensement des votes à utiliser n'a été prise qu'une semaine avant le jour du scrutin. Enfin, les retards intervenus dans le versement des traitements des employés du Conseil ont causé des difficultés supplémentaires.

16. Les élections municipales et locales et le premier tour des élections législatives se sont tenus comme prévu le 25 juin. Par rapport aux scrutins précédents, les électeurs ont bénéficié d'une sécurité inégalée et malgré le manque d'intérêt pour ces élections, la participation a été raisonnable. Dans l'ensemble, la journée des élections s'est déroulée pacifiquement, la violence que certains craignaient n'ayant pas éclaté. Un petit nombre d'incidents se sont quand même produits. Un candidat de la Chambre des députés a été assassiné et un scrutateur d'un faubourg de Port-au-Prince agressé. Par ailleurs, du matériel électoral et des bureaux ont été brûlés; des manifestations ont été organisées contre certains agents électoraux et des menaces proférées à leur endroit.

17. Les problèmes d'organisation ont empêché beaucoup d'Haïtiens de voter. Un certain nombre de bureaux de vote ont ouvert tardivement, n'ont pas été ouverts ou ont été déplacés sans avertissement. Un nombre indéterminé de candidats légitimes ne figurait pas sur les bulletins, ce qui a provoqué en certains endroits des manifestations et l'annulation du vote. Un certain nombre de bulletins et de feuilles de recensement des votes auraient disparu ou auraient été détruits. Il y a eu des allégations de fraude et d'actes d'intimidation ainsi que de nombreuses plaintes concernant des irrégularités.

18. Le Secrétaire général de l'OEA, qui se trouvait en Haïti le jour des élections, a déclaré alors : "selon toutes les indications, les électeurs ont pu exercer leur droit de suffrage librement". La Mission d'observation électorale de l'OEA a publié depuis plusieurs rapports intérimaires. Dans son rapport sur les élections du 25 juin, publié par le Secrétaire général de l'OEA le 13 juillet, la Mission d'observation a conclu que les élections "avaient jeté des bases qui, quoique fragiles, permettaient de poursuivre l'évolution positive qui se dessinait vers une démocratie de plus en plus pacifique en Haïti". La

Mission a exprimé l'espoir que "tous les participants à des élections futures tireront les leçons des erreurs et des difficultés survenues au cours de cette élection et continueront de faire fond sur ses aspects positifs dans l'intérêt d'Haïti et de son peuple".

19. Avant même la publication des résultats, les élections ont été fortement critiquées par des dirigeants politiques haïtiens. La plate-forme Lavalas a estimé que les erreurs et irrégularités n'avaient pas visé un seul parti en particulier et que la crédibilité du processus électoral lui-même n'était donc pas en cause. La plupart des autres partis politiques étaient d'avis contraire, exigeant que de nouvelles élections soient organisées dans les circonscriptions où il était prouvé que des irrégularités avaient été commises ou même, dans certains cas, que les élections du 25 juin soient annulées. Le Conseil électoral provisoire a fini par accepter de tenir des élections complémentaires dans certaines circonscriptions. Mais à la suite de la publication de résultats préliminaires d'élections partielles, presque tous les partis politiques autres que le Parti Lavalas ont menacé de les boycotter, de même que les élections du second tour.

20. Mon Représentant spécial s'est mis en rapport étroit avec tous les intéressés. De sa propre initiative, plusieurs réunions ont été organisées avec le Président du Conseil électoral provisoire et ses collègues ainsi que des dirigeants politiques et les représentants de gouvernements étrangers et d'organisations internationales afin d'encourager la poursuite du processus politique visant à sortir Haïti de la crise et à le réintégrer dans la communauté démocratique des nations.

#### IV. LA SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

21. Depuis que la force multinationale a laissé la place à la MINUHA, la situation en matière de sécurité en Haïti n'a cessé de s'améliorer, notamment à Port-au-Prince. Le sentiment d'insécurité qu'éprouvait le peuple haïtien s'est considérablement dissipé devant l'efficacité croissante des forces de sécurité nationale et internationale.

22. Depuis mon dernier rapport (S/1995/305), il y a eu peu d'exemples d'actes de violence répondant à des motifs politiques. Les raisons de l'assassinat dans les six derniers mois de plusieurs anciens officiers des forces armées haïtiennes et d'un ancien cadre supérieur de l'aviation civile n'ont pas encore été établis et font toujours l'objet d'une enquête.

23. Le nombre de meurtres commis par des groupes d'autodéfense, qui avait brutalement augmenté en février et mars, a considérablement diminué. L'appel lancé par le Président Aristide aux groupes d'autodéfense pour qu'ils coopèrent avec la police, les messages radiodiffusés par la MINUHA et ses contacts directs avec ces groupes et la confiance grandissante du public dans l'aptitude de la MINUHA et de la Force intérimaire de sécurité publique à réprimer les activités criminelles ont contribué à cette diminution.

24. La délinquance de droit commun, qui avait culminé au premier trimestre de 1995 alors que la force multinationale commençait à se retirer avant de transférer ses responsabilités à la MINUHA, se stabilise depuis le début de la

Mission (voir annexe IV). Elle reste cependant un sujet de préoccupation majeure de la MINUHA. Les convois d'aide humanitaire et les entrepôts sont toujours pris pour cible par des bandes organisées, notamment dans le secteur du port maritime de la capitale et dans le nord du pays. La fourniture d'escortes de la MINUHA à ces convois a fait baisser considérablement le nombre des attaques.

25. Les menaces à la sécurité du personnel de la MINUHA restent faibles. Les éléments extrémistes semblent peu désireux de s'en prendre à la Mission.

#### V. FORCES DE SÉCURITÉ HAÏTIENNES

26. Il est clair que la présence de la MINUHA et les activités qu'elle a menées ont contribué pour une large part à renforcer la sécurité relative dont jouit la population haïtienne. Toutefois, à mesure que les nouveaux membres de la police nationale haïtienne prendront leurs fonctions dans les villes et les villages et que la Force intérimaire de sécurité publique s'imposera, les Haïtiens eux-mêmes assumeront progressivement la responsabilité unique et directe du maintien de l'ordre dans le pays. Comme il a été réaffirmé dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 24 avril 1995 (S/PRST/1995/20), si la présence de la MINUHA a pour but d'aider le Gouvernement haïtien à maintenir un climat sûr et stable, il est essentiel, pour la stabilité à long terme d'Haïti, que les autorités déploient rapidement une force de police permanente et efficace. C'est pour cette raison que je me suis récemment associé aux appels lancés par les Présidents d'Haïti et des États-Unis d'Amérique, demandant d'appuyer l'expansion de la force de police nationale et l'accélération de sa formation.

27. La Force intérimaire de sécurité publique, composée de quelque 3 300 anciens membres du personnel militaire, qui ont été sélectionnés et ont suivi un stage rapide de reconversion, et de 900 autres stagiaires, est progressivement remplacée par la nouvelle force de police haïtienne. Les membres restants des forces armées d'Haïti ont été démobilisés et il leur a été proposé de suivre un programme de recyclage de six mois organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et financé par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Diverses unités de sécurité spécialisées, comme la Garde présidentielle, l'Unité de sécurité ministérielle, l'Unité de sécurité judiciaire, l'Unité de sécurité portuaire et l'Unité de sécurité aéroportuaire ont été créées ou sont actuellement mises en place. La création d'autres services, comme les patrouilles chargées de surveiller les côtes et la frontière, est à l'examen.

28. Les deux premières promotions de la police nationale ont achevé leur formation. Le premier groupe de 361 cadets, auquel se sont joints 48 officiers de police haïtiens formés au Canada, a été déployé le 12 juin dans le département du nord et dans la capitale. Un second groupe de 357 cadets a été déployé le 10 juillet dans le département de l'Artibonite et dans la capitale. La police civile dispense une formation en cours d'emploi aux nouveaux policiers, lesquels ont reçu un accueil chaleureux de la population. La police civile et le personnel militaire de la MINUHA fournissent au Directeur général de la police haïtienne un appui en matière de gestion.

29. Les nouveaux officiers de police ont reçu des uniformes, des radios, des armes portatives, des matraques et des menottes. Des fusils et des véhicules doivent être fournis à chaque poste de police. Un certain nombre de véhicules utilisés par les contrôleurs de police internationaux pendant la période du déploiement de la force multinationale ont été transférés à la police nationale, mais la plupart sont déjà hors d'usage. Le Gouvernement haïtien, souhaitant doter la nouvelle force de police des moyens nécessaires à l'exécution de ses fonctions, envisage d'acheter de nouveaux véhicules pour les remplacer. Le financement du matériel destiné aux postes de police et de l'équipement des prochains groupes d'officiers de police qui seront déployés n'est pas encore assuré. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la police haïtienne servira à compléter les efforts faits par le Gouvernement haïtien. Jusqu'à présent, le Fonds a reçu des contributions du Japon, d'un montant de 3 millions de dollars des États-Unis, et de la République de Corée, d'un montant de 200 000 dollars des États-Unis. J'espère sincèrement que d'autres États Membres s'associeront à cette entreprise utile.

30. Le programme de formation de la force nationale de police a récemment été élargi. Le Gouvernement haïtien a accepté une proposition tendant à envoyer aux États-Unis les prochaines promotions de l'Académie de police pour la seconde moitié de leur stage de formation. Le premier groupe (la troisième promotion de la nouvelle Académie de police) a quitté Haïti le 28 juin. Avec ce programme accéléré, les effectifs de police formés et déployés d'ici la fin de février 1996 devraient atteindre environ 6 000 membres.

31. D'après les estimations, Haïti aura besoin d'une force de police d'environ 7 000 membres. Toutefois, les traitements offerts aux nouveaux diplômés étant élevés par rapport au niveau local, il faut acheter du matériel et assurer des services de maintenance. En outre, tous les postes de police doivent être réorganisés. Le Président Aristide a fait effectuer une étude afin de déterminer les besoins d'Haïti en matière de services de police et d'évaluer les coûts pour le pays.

32. Chaque fois qu'un groupe de diplômés de la force nationale de police est déployé, un nombre correspondant de membres de la Force intérimaire de sécurité publique est démobilisé, en commençant par ceux dont le comportement professionnel est le moins satisfaisant. En mai, la police civile a effectué sa première évaluation mensuelle du comportement professionnel des membres de la Force intérimaire à l'échelle nationale, en consultation avec les commandants de la Force. Les membres de la Force qui ont été démobilisés peuvent suivre le programme de reconversion de l'OIM (voir par. 27 ci-dessus) et la plupart ont saisi cette occasion.

33. Certains membres du personnel de la Force intérimaire ont été provisoirement maintenus et formés en tant que gardiens de prison. Du 29 mai au 13 juillet, l'ONU a dispensé une formation initiale à trois groupes de 180, 188 et 60 gardiens (hommes et femmes), choisis principalement parmi le personnel de la Force intérimaire (288 stagiaires provenaient de la Force et 140 n'en faisaient pas partie). La police civile et la police militaire de la MINUHA participeront à l'évaluation de leur comportement professionnel, afin de sélectionner les gardiens de prison permanents qui recevront une formation approfondie d'ici la fin de l'année.

## VI. SYSTÈMES JUDICIAIRE ET PÉNAL

34. Un programme de réforme pénale, établi par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat et financé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'USAID, prévoit la mise en place d'un système d'immatriculation des détenus, la création d'un système d'administration pénale, la formation de gardiens de prison et la rénovation de certains centres de détention. Six prisons sur 15 sont actuellement réaménagées, dont le pénitencier national.

35. Une administration pénitentiaire nationale a été mise en place en juin et son directeur a été nommé. Le recrutement se poursuit concernant les autres membres du personnel du siège. Compte tenu du surpeuplement croissant des centres de détention, le Ministre de la justice envisage de construire, avec l'assistance de la Banque interaméricaine de développement, une nouvelle prison qui pourrait accueillir 1 000 détenus dans un premier temps.

36. On se souviendra que le Conseil de sécurité a souligné la nécessité de mettre en place un système judiciaire efficace en Haïti. Il est indispensable de former et de recycler le personnel afin d'introduire les changements nécessaires qui permettront d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire.

37. Un projet des Nations Unies relatif à la formation de procureurs a été lancé le 3 juillet à la nouvelle École de la magistrature inaugurée le même jour, en coordination avec un projet de l'USAID. Les instructeurs sont des juristes haïtiens, dont sept ont suivi un stage de formation de courte durée à l'École de la magistrature de Bordeaux (France). Le Ministre de la justice envisage d'ouvrir l'École de la magistrature d'Haïti aux étudiants en octobre 1995, avec une assistance technique qui sera fournie par la France.

38. Un autre domaine prioritaire est celui des infrastructures et du matériel. Les bureaux et les tribunaux du Ministère de la justice doivent être rénovés ou reconstruits. Il n'y a pas suffisamment de véhicules, d'ordinateurs et de matériel de communications. Le Canada a entrepris de rénover les 14 tribunaux civils et parquets provinciaux et de les doter du matériel de bureau nécessaire.

39. La Commission nationale de la justice et de la vérité a été créée en ma présence le 30 mars 1995 et ses travaux ont été appuyés par un projet préparatoire financé par le PNUD. Elle a reçu du Canada une contribution de 350 000 dollars canadiens et s'efforce d'obtenir des crédits supplémentaires auprès d'autres donateurs. La Mission civile internationale en Haïti lui fournit une assistance technique et peut aussi recruter des consultants afin de l'aider à s'acquitter de ses tâches. La Commission a commencé à envoyer des équipes dans l'ensemble du pays afin de recueillir des informations sur les plaintes relatives à des violations des droits de l'homme pendant la période comprise entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1994, et d'effectuer des enquêtes approfondies dans certains cas. Elle devrait publier son rapport vers la fin de 1995.

## VII. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

40. On se souviendra que, dans la déclaration faite le 24 avril 1995 par le Président du Conseil de sécurité (S/PRST/1995/20), le Conseil s'est félicité que j'aie décidé de coordonner la mission de maintien de la paix de la MINUHA avec les activités de développement menées par d'autres, d'une manière compatible avec le mandat de la MINUHA, afin d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer ses institutions, en particulier l'appareil judiciaire. Il a formulé l'espoir que cette coordination faciliterait une coopération plus étroite de tous les intéressés et rendrait plus efficace l'appui international en vue de reconstruire l'économie du pays.

41. Après le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le dialogue et la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires de développement ont repris grâce à une série de rencontres, de missions d'évaluation des besoins et d'accords, tels que le programme d'urgence d'atténuation de la pauvreté en Haïti et le programme de relance économique d'urgence. Cependant, de l'avis de certains, les interventions d'urgence ponctuelles devraient céder la place, dans les activités de coopération, à des interventions de développement qui seraient planifiées, programmées et coordonnées dans une perspective à long terme. Le PNUD y travaille avec le bureau de la présidence, le cabinet du Premier Ministre et le Ministère de la planification. Les grandes institutions financières multilatérales – BID, Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale – viennent de rétablir ou d'ouvrir des bureaux en Haïti.

42. Malgré des recettes étonnamment élevées pendant les six premiers mois de l'exercice budgétaire 1994/95, un déficit grave persiste. À la réunion de suivi du Groupe consultatif, tenue à Port-au-Prince les 11 et 12 mai 1995 par les organismes multilatéraux et les donateurs, il a été déterminé que 1,5 milliard de dollars des États-Unis ont été engagés pour la période allant d'octobre 1994 à l'an 2000. Au début de juin, les créiteurs du Groupe de Paris ont accepté de renégocier la dette bilatérale d'Haïti, qui a pu être réduite d'environ 77 millions de dollars des États-Unis, Haïti ayant rempli les conditions de l'accord de confirmation signé en mars avec le FMI.

43. Depuis octobre 1994, les décaissements effectués au titre de l'assistance, s'élevant à 400 millions de dollars des États-Unis environ, visaient principalement le soutien à la balance des paiements, les importations d'urgence, le fonctionnement du pays et l'assistance humanitaire. Leur effet sur la création d'emplois et la production de recettes était minime. Comme la capacité d'absorption du pays reste limitée, le Gouvernement et la communauté des donateurs se sont rendu compte qu'il fallait concevoir des mécanismes plus souples, qui permettraient d'accélérer l'identification et l'élaboration des projets et les décaissements. Neuf secteurs prioritaires ont été définis : agriculture et environnement; énergie; fonctionnement du pays; justice; infrastructure; développement du secteur privé; santé; enseignement; et atténuation de la pauvreté.

44. Dans le domaine critique de la création d'emplois, la Banque mondiale a accordé récemment un prêt sans intérêt de 50 millions de dollars des États-Unis en vue de financer des emplois pour des dizaines de milliers d'Haïtiens et elle poursuit ses programmes de coopération dans ce domaine. La relance du Fonds

d'assistance économique et sociale, avec une aide financière d'environ 23 millions de dollars des États-Unis de la Banque mondiale et de la BID, est également un élément important dans l'atténuation de la pauvreté.

45. Le PNUD met l'accent sur le fonctionnement du pays, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté, et la régénération de l'environnement. Ses décaissements en 1995 devraient s'élever à 15 millions de dollars des États-Unis. En ce qui concerne le fonctionnement du pays, les efforts visent à renforcer les institutions de l'État et des autorités locales. Un tiers environ des fonds du PNUD vont à des projets qui contribuent directement ou indirectement à la croissance économique, à l'emploi et à l'élimination de la pauvreté. En matière d'environnement, les projets en cours visent à limiter l'érosion des sols et à amener de l'eau pour la pisciculture sur le plateau central, à enrayer la dégradation des écosystèmes touchés par la tempête tropicale Gordon en 1994 et à aider le Gouvernement, les donateurs, les ONG et les organisations locales à élaborer un plan d'action national pour l'environnement.

46. Les fonds du PNUD servent aussi beaucoup de capital d'amorçage pour les interventions de pays donateurs sur le terrain. Par exemple, dans le cadre du programme d'urgence pour l'atténuation de la pauvreté, l'Espagne a versé au PNUD 2 millions de dollars des États-Unis pour l'exécution de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'enseignement, de la création d'emplois et de la participation des femmes au développement. Grâce à des fonds fournis par le Japon, un projet de réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, d'un coût de 2,6 millions de dollars est en cours d'exécution à Port-de-Paix. La Norvège a versé au PNUD 450 000 dollars des États-Unis pour la création de six centres régionaux de coordination entre les organismes des Nations Unies, les ONG et les autorités civiles à l'échelon locale.

47. L'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) en Haïti met l'accent sur la mise en place d'un programme de santé, y compris l'approvisionnement en eau salubre, la lutte contre les maladies transmissibles (par exemple le sida), la vaccination contre les maladies que l'on peut éviter et la santé maternelle et infantile. Ce programme prévoit également des activités de coopération technique pour la reconstruction et l'amélioration de l'infrastructure sanitaire et le développement de services d'épidémiologie. Les fonds engagés au titre de ces activités pour le premier semestre de 1995 s'élèvent à environ 4,8 millions de dollars des États-Unis. En étroite coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OPS/OMS a lancé un programme national d'élimination de la rougeole. À la fin de juin 1995, on estimait que plus de 3 millions d'enfants avaient été vaccinés. Avec des décaissements de près de 10 millions de dollars des États-Unis en 1995, l'UNICEF centre ses activités sur une campagne de lutte contre les maladies diarrhéiques infantiles et les infections aiguës des voies respiratoires, et sur les programmes de nutrition.

48. Avec un budget de l'ordre de 2,5 millions de dollars pour 1995, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a des programmes de santé génésique et de planification de la famille, s'adressant surtout aux femmes défavorisées et aux adolescents.

49. Le Programme alimentaire mondial (PAM) encourage l'agriculture et la production vivrière en fournissant environ 8 tonnes de produits de base par an à quelque 195 000 bénéficiaires. Ce programme sera renforcé grâce à 18 tonnes de maïs que le Gouvernement argentin donne au PAM pour distribution en Haïti.

50. Le Fonds d'équipement des Nations Unies exécute dans la plaine de l'Arcahaie et la Cité Soleil, des projets relatifs à l'adduction d'eau et à l'assainissement, visant à alimenter plus de 300 000 personnes en eau potable d'ici à la fin de 1995, pour un coût de près de 6 millions de dollars des États-Unis.

51. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit des intrants agricoles et des semences, aide au processus de réforme agraire et analyse le potentiel de croissance et les possibilités d'investissement. Le budget de ces activités s'élève à 3,8 millions de dollars des États-Unis, avec une aide du PNUD et de la Banque mondiale.

52. Dans les zones rurales du nord-ouest, un programme d'alphabétisation et d'éducation des femmes lié aux services de santé de base est en cours d'exécution par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'OPS/OMS. Entre novembre 1994 et avril 1995, l'UNESCO a également fourni à plus de 45 000 enfants des écoles dans tout le pays des coffrets pédagogiques faits en matériaux d'origine locale.

53. Le programme des Volontaires des Nations Unies pour Haïti, relancé en janvier 1995, s'est développé, comptant maintenant plus de 60 Volontaires, et son budget opérationnel est d'environ 2,6 millions de dollars des États-Unis. Le programme est axé sur les projets animés par les collectivités, notamment dans le domaine de l'enseignement.

54. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a aidé au rapatriement de quelque 20 400 réfugiés haïtiens entre septembre 1994 et juin 1995, avec des décaissements de près de 0,5 million de dollars des États-Unis.

#### VIII. ASPECTS FINANCIERS

55. Dans sa résolution 49/239 du 31 mars 1995, l'Assemblée générale m'a autorisé à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 21 202 240 dollars (soit un montant net de 20 840 040 dollars) pour la période allant du 1er août au 31 octobre 1995 aux fins du fonctionnement de la MINUHA. Cette autorisation est subordonnée à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission.

56. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUHA au-delà du 31 juillet 1995, le montant disponible pour le fonctionnement de la Mission jusqu'au 31 octobre 1995 sera limité initialement à celui de l'engagement de dépenses autorisé par l'Assemblée dans sa résolution 49/239. J'informerai celle-ci des ressources supplémentaires nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Mission.

57. Au 17 juillet 1995, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUHA s'élevait à 60 millions de dollars des États-Unis.

#### IX. OBSERVATIONS

58. Dans sa résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité a décidé de réviser et de proroger le mandat de la MINUHA, qu'il a chargée d'aider le Gouvernement démocratique d'Haïti à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est :

a) De maintenir les conditions sûres et stables créées durant la phase multinationale et d'assurer la protection du personnel international et des installations essentielles;

b) De professionnaliser les forces armées haïtiennes et de créer une force de police séparée;

c) De créer les conditions qui permettent aux autorités constitutionnelles haïtiennes légitimes d'organiser des élections législatives libres et régulières qui se dérouleront, si elles le demandent, sous la surveillance des Nations Unies, en coopération avec l'OEA.

59. Quatre mois après qu'elle ait pris le relais de la Force multinationale, on peut dire que la MINUHA a accompli des progrès notables sur la voie de la réalisation de ces objectifs. Elle devrait être en mesure de maintenir des conditions sûres et stables pendant toute la période électorale actuelle et lors des prochaines élections présidentielles. On est aussi en droit d'espérer que d'ici à février 1996, Haïti disposera d'institutions dûment élues et qu'un système de sécurité opérationnel sera en place.

60. La communauté internationale a conscience que le maintien de conditions sûres et stables est essentiel pour favoriser le développement économique, social et institutionnel nécessaire à une restauration durable de la démocratie en Haïti. La nécessité pressante de l'établissement d'une force de police efficace et d'autres efforts de développement des institutions continue de se faire sentir alors que les Haïtiens eux-mêmes assument progressivement la pleine responsabilité du maintien de l'ordre public. Comme suite à la résolution 975 (1995) du Conseil de sécurité, j'ai créé un fonds de contributions volontaires dans le but de soutenir le programme international de contrôle de la police et d'aider à la création d'une force de police adéquate en Haïti. Je lance un appel aux États Membres pour qu'ils envisagent sérieusement de contribuer immédiatement à ce fonds.

61. La police civile de la Mission (CIVPOL) a obtenu des résultats louables avec la Force intérimaire de sécurité publique et a de même prêté son concours à la Police nationale haïtienne, dont les membres prendront leurs fonctions dans les mois à venir. Sa contribution à ce processus est hautement appréciée en Haïti. Malheureusement, une trop forte proportion de ses membres ne parlent ni français ni créole. Je prierais donc les États Membres, lorsqu'ils assureront la relève des contingents de la CIVPOL, de faire tout leur possible pour n'envoyer que du personnel francophone.

62. Alors que la Police nationale haïtienne assume progressivement la responsabilité du maintien de l'ordre, il est indispensable d'assurer la réintégration dans la société civile des membres démobilisés de la Force intérimaire de sécurité publique et autres membres démobilisés des forces de sécurité haïtiennes. J'ai donné pour instructions à mon Représentant spécial de continuer à accorder toute la priorité voulue à cet aspect de la consolidation de la paix, qui a déjà été mis sur les rails avec l'aide de l'OIM. Je prie aussi instamment les États Membres de fournir des ressources supplémentaires pour financer cette entreprise vitale.

63. Au moment de la rédaction du présent rapport, la totalité des résultats des élections législatives et des élections locales de juin 1995 n'avait pas encore été annoncée. Je suis convaincu que le Président Aristide, son gouvernement, le Conseil électoral provisoire (CEP), les dirigeants politiques du pays et le peuple haïtien tireront les leçons de cette expérience et prendront des mesures pour corriger les erreurs d'organisation qui ont entravé le processus. Il est impératif pour le peuple haïtien, qui, malgré les vices qui ont entaché les élections, a été en mesure d'aller voter sans être paralysé par la peur, que le processus électoral débouche sur la prise en main des affaires du pays par le gouvernement nouvellement élu dans des conditions stables. J'espère que le Gouvernement, les partis politiques et le peuple haïtien trouveront les moyens d'aller ensemble de l'avant, en tirant pleinement parti de la présence en ce moment dans leur pays du nombreux personnel déployé par la communauté internationale pour les aider à faire rentrer Haïti dans le concert des nations démocratiques.

64. Le mandat actuel de la MINUHA arrive à expiration le 31 juillet 1995. Je recommande au Conseil d'autoriser sa prorogation jusqu'à la fin de février 1996, comme envisagé au paragraphe 11 de la résolution 940 (1994), qui a fixé cette date butoir pour l'achèvement de la tâche de la Mission.

65. Pour conclure le présent rapport sur l'opération des Nations Unies en Haïti, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, et à tout le personnel de la MINUHA pour leur dévouement et leur persévérance, ainsi que pour la façon exemplaire dont ils s'acquittent du mandat qui leur a été confié. Je suis convaincu qu'ils sauront faire en sorte que la Mission atteigne ses objectifs.

ANNEXE I

Composition et effectifs de la composante militaire de la MINUHA  
au 30 juin 1995

Quartier général de la MINUHA	170
Antigua-et-Barbuda	14
Argentine	15
Bahamas	35
Bangladesh	1 046
Barbade	24
Belize	3
Canada	470
États-Unis d'Amérique	2 292
Guatemala	120
Guyana	51
Honduras	117
Inde	120
Jamaïque	99
Népal	409
Pakistan	850
Pays-Bas	145
Suriname	31
Trinité-et-Tobago	54
Total	<u>6 065</u>

ANNEXE II

Composition et effectifs des deux éléments de la composante militaire de la MINUHA (personnel opérationnel et personnel d'appui) au 30 juin 1995

Personnel opérationnel

Antigua-et-Barbuda (infanterie)	14
Bahamas (infanterie)	35
Bangladesh (infanterie)	1 046
Barbade (infanterie)	24
Belize (infanterie)	3
États-Unis [groupement tactique (infanterie, police militaire et forces spéciales)]	1 746
Guyana (infanterie)	51
Guatemala (police militaire)	120
Honduras (infanterie)	117
Inde (police militaire)	120
Jamaïque (infanterie)	99
Népal (infanterie)	409
Pakistan (infanterie)	850
Pays-Bas (fusiliers marins)	145
Suriname (infanterie)	31
Trinité-et-Tobago (infanterie)	54
Total	<u>4 864</u>

Personnel d'appui

Unité aéroportée argentine	15
Unité aéroportée canadienne	330
Unité aéroportée des États-Unis	83
Bataillon du génie des États-Unis	150
Escadron du génie canadien	108
Bataillon médical/hôpital de campagne (États-Unis)	250
Centre de gestion du matériel/contrôle des mouvements de troupes/unité de débarquement/section des marchés (États-Unis)	59
Unité canadienne des transports	36
Quartier général de la Force	170
Total	<u>1 201</u>

ANNEXE III

Composition et effectifs de la composante "police civile" de la MINUHA  
au 30 juin 1995

Algérie	15
Argentine	99
Autriche	20
Bangladesh	84
Barbade	10
Bénin	35
Canada	96
Djibouti	15
Fédération de Russie	5
France	94
Jordanie	146
Mali	25
Népal	53
Pakistan	50
Philippines	50
Saint-Kitts-et-Nevis	8
Sainte-Lucie	7
Suriname	15
Togo	20
Total	<u>847</u>

ANNEXE IV

Statistiques criminelles (1995)

<u>Infraction</u>	<u>Mars</u>	<u>Avril</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>
Meurtre	56	57	62	49
Meurtre commis par des justiciers	45	22	13	14
Nombre total de meurtres	101	79	75	63
Vol à main armée	35	34	35	18
Coups et violences graves	99	41	98	76
Attaque de voiture	21	14	7	6
Pillage	6	9	10	6
Évasion de prison	1	4	13	13

